

BILAN DE COMPÉTENCES

Le Bilan de Compétences a pour principal objectif l'exploration et l'analyse de ses aspirations et de ses compétences, dans le but de déterminer un projet professionnel qui répondra aux besoins du/de la bénéficiaire, en accord avec ses compétences, et de développer son niveau de satisfaction au travail.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser ses aspirations, ses motivations, ses valeurs et ses traits de personnalité,
- Identifier ses aptitudes, ses compétences mobilisées et transférables,
- Définir un projet professionnel ou de formation,
- Développer et mettre en œuvre un plan d'actions qui répond au projet professionnel défini,
- Savoir utiliser les outils de recherches d'emplois, constituer un dossier de candidature et mettre en avant une image valorisante de soi lors des entretiens de recrutement ou pour une demande d'évolution professionnelle en interne.

Grâce à une meilleure connaissance de soi, un renforcement de l'image positive basé sur la valorisation des compétences acquises et une connaissance du marché de l'emploi, le/la bénéficiaire aura la capacité de développer son employabilité et en toute autonomie.

PUBLIC VISÉ

Tous publics.

Salariés, demandeurs d'emplois, agents de la fonction publique, chefs d'entreprises...

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Entretien préalable à réaliser avant le démarrage du bilan de compétences (sans engagement et gratuit).

Si le/la bénéficiaire ne maîtrise pas la langue française parfaitement, merci de nous en informer au préalable (inscriptions directes via le CFP notamment), nous proposerons un accompagnement et des supports adaptés.

MODALITÉS ET DÉLAIS

Le bilan de compétences comprend 24h de formation, dont 14 heures d'entretiens individuels (présentiel ou distanciel) et 10 heures de travail personnel (tests, questionnaires, recherches, enquêtes métiers, documentation guidée).

Les RDV d'entretiens individuels sont espacés de 1 à 3 semaines maximum et se dérouleront sur une amplitude de 3 à 4 mois.

Après un premier RDV téléphonique, un entretien préliminaire (physique ou téléphonique, gratuit) est organisé dans les 7 jours suivants, pour définir la demande, les objectifs et le déroulement de la formation.

La prestation démarre au plus tard 20 jours ouvrés (droit de rétractation de 15 jours pour un financement CPF) après la validation de la convention de formation et du financement.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Le bilan de compétences suit trois phases réglementaires inscrites au Code du travail (Article R6322-35) :

PHASE PRELIMINAIRE

- Recueillir les attentes du bénéficiaire vis-à-vis du bilan,
- Valider la demande et confirmer l'engagement du (de la) bénéficiaire,
- Communiquer les modalités règlementaires
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan de compétences

PHASE D'INVESTIGATION

- Étude du parcours personnel et professionnel,
- Analyse des valeurs, centres d'intérêts, motivation,
- Explorer sa personnalité et identifier ses compétences et aptitudes professionnelles,
- Identifier des pistes de projets professionnels et en vérifier la pertinence avec le consultant,
- Analyser les métiers, le marché de l'emploi, réaliser des enquêtes terrains et recherches documentaires.

PHASE DE CONCLUSION

- Obtenir et s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la mise en œuvre du ou des projets professionnels,
- Construire le plan d'actions pour la réalisation du ou des projets,
- Restituer au (à la) bénéficiaire le document de synthèse.

SUIVI POST BILAN 6 MOIS

Un entretien de suivi est proposé à chaque bénéficiaire afin de faire le point sur la réalisation de son projet professionnel, d'évaluer l'impact du bilan sur sa carrière et les difficultés rencontrées. Des actions correctives pourront être définies.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES UTILISÉS

- **Outils pour la formation à distance** : Teams
- **Tests** : personnalité, centres d'intérêt, motivations...
- **Questionnaires** : auto-évaluation des compétences, réussite/échecs, valeurs...
- **Communication de connaissances** : marché de l'emploi et techniques/ outils de recherche, réalisation d'enquêtes métiers, rédaction CV et lettre de motivation...
- **Livrets de travail** : accompagnement de le (la) bénéficiaire tout au long du bilan de compétences et adaptables en fonction du déroulement de la formation (présentiel/distanciel).
- **Synthèse finale** : coconstruite avec le (la) bénéficiaire et remise à la fin de la réalisation de son bilan de compétences,

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Avant la formation : entretien préalable et questionnaire visant à définir les attentes du (de la) bénéficiaire et des objectifs du bilan de compétences.

En fin de formation : questionnaire de satisfaction et remise de la synthèse.

Après la formation : RDV de suivi à 6 mois.

SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

Pendant la formation : feuille d'émargement signée à chaque RDV par le (la) bénéficiaire et le (la) consultant(e) et remise d'une attestation de présence.

ACCESSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Toutes les situations de handicap seront prises en compte, dans la limite des moyens humains, techniques et matériels proposés. Nous vous remercions de nous contacter en amont de la formation. Si nous ne pouvons malheureusement pas répondre à la demande du/de la bénéficiaire en situation de handicap, alors il/elle sera orienté(e) vers un organisme partenaire possédant l'ensemble des moyens nécessaires pour l'accueillir et réaliser cette formation dans les meilleures conditions.

LIEU DE LA FORMATION

À définir ensemble, dans une salle à proximité de votre domicile.

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le bilan de compétences est au tarif de 1441.67 € HT soit **1730€ TTC**. Plusieurs modalités de financement sont possibles : CPF, financement employeur, Pôle Emploi, fonds personnels, etc.

Nous contacter pour connaître l'organisme vers lequel vous orienter pour votre demande de financement, en fonction de votre situation professionnelle.

NOUS CONTACTER

OFCC

SIRET 90778219700012 | ☎ 06 63 36 64 53 | ✉ contact@ofcc.fr | 💻 www.ofcc.fr